

Lignes Montaines

mairie.montignelesrairies@wanadoo.fr

Bulletin trimestriel. Directeur de publication : M. le Maire. Réalisation : commission communication. Distribution : conseil municipal. Dépôt légal : à parution. Imprimé par la mairie en 170 exemplaires.

Le mot du maire

C'est parti ! Le terrassement du parking du restaurant multiservice est terminé, bientôt suivi par le chantier du bâtiment. La finition de l'aire de stationnement et l'installation du haricot rue du cimetière se feront après la construction. Des travaux de maçonnerie sont prévus en fin d'été sur l'église, afin de limiter les infiltrations d'eaux pluviales. Une partie de la toiture sera refaite début janvier 2016.

La création d'une aire de jeux pour enfants est en bonne voie, le devis a été validé par le conseil municipal et la demande de subvention est faite.

Un panneau électronique orne la place Charles De Gaulle. La Communauté de Communes les Portes de l'Anjou souhaite, grâce à cet outil de communication, améliorer l'information. Il permet, à la fois, d'afficher les événements de la Communauté de Communes et ceux de notre village. Un aménagement de la D18 contraignant les conducteurs à réduire la vitesse de leurs véhicules en agglomération est à l'étude à la Direction Départementale Des Territoires (DDT). Une proposition nous parviendra courant octobre.

L'agencement du chemin de la Braudière débutera mi-juillet, une réunion de présentation des travaux aura lieu fin juin.

Les discussions autour de la réforme territoriale vont bon train. Le Préfet et certains élus tentent de faire passer en force un projet de Communauté de Communes de plus de 70000 habitants en regroupant les comcoms suivantes : Loir et Sarthe (Tiercé) - Loir (Seiches/Loir) - Les Portes de l'Anjou (Durtal) - Canton de Baugé (Baugé en Anjou) - Beaufort en Anjou (Beaufort en Vallée) et Vallée de Loire-Authion (Andard-Brain).

La volonté des élus des Portes de l'Anjou est de créer un nouvel Établissement Public de Coopération Intercommunale de taille raisonnable, c'est à dire le regroupement avec une, voire deux autres Communautés de Communes. La loi précisant le seuil minimum du nombre d'habitants n'étant toujours pas votée, nous devons nous préparer à cette réforme mais sans précipitation.

Le monde rural ne doit pas être privé de ses services de proximité !

Bien chaleureusement,
Gérard CHASSOULIER

NB : Mme et M. DE KIMPE (futurs gérants du commerce) cherchent une location avec cour et petit jardin pour le début de l'année 2016.



Le comice agricole aura lieu le samedi 12 septembre prochain sur la commune au lieu-dit « le Cormier ».

Les traditionnelles animations sont prévues :

- vide grenier
- marché bio
- stands divers (fromages de chèvre, bijoux, produits de l'apiculture, produits tupperware, stanhom...)
- concours de labour
- battage à l'ancienne
- animaux,
- stand sur la pêche et la chasse
- exposition de vieux matériel
- buvette
- pesée du panier
- divers jeux
- repas (midi et soir)



Appel aux bénévoles !

Toutes les bonnes volontés (aide à l'installation, service aux repas, tenue de stand, buvette, animations) seront bienvenues.

Les bénévoles, les futurs exposants ainsi que les personnes désirant participer au repas du midi (buffet froid, 12 €/personne) sont invitées à s'inscrire auprès de Mme RICHARD au 02 41 76 94 16.

Une réunion est prévue mercredi 1er juillet à 20h30 salle des fêtes.

Environnement

Les beaux jours arrivent, faites une santé à votre jardin !

Dans le cadre d'une politique de réduction des déchets verts, une communication a été engagée par le Département de Maine-et-Loire en partenariat avec les collectivités en charge de la collecte et du traitement des déchets et les magasins spécialisés de jardinage et de bricolage.



LES DÉCHETS VERTS ? UNE RESSOURCE UTILE POUR MON JARDIN

L'ÉTÉ pour protéger et enrichir le sol :

PAILLER en déposant les tontes de pelouse et les tiges vertes broyées au sol

COMPOSTER les feuilles, les tontes de pelouse, les broyats de branches et les épluchures (fruits et légumes)

L'HIVER pour protéger les surfaces cultivées, activer les micro organismes, prévenir la poussée des mauvaises herbes :

COLLECTER les feuilles, BROYER les branches et les utiliser en paillage

TAILLER une fois par an : en période de repos végétatif

UNE SOLUTION DURABLE : BIEN CHOISIR LES ESPÈCES

HAIE

Associer trois familles d'arbres à croissance lente pour limiter les volumes à tailler :

- espèces à feuilles persistantes (Laurier tin, Chêne vert...)
- espèces marcescentes dont les feuilles séchent et restent sur l'arbre (Charme, Hêtre, Chêne pubescent...)
- espèces à feuilles caduques dont les feuilles se décomposent rapidement (Érable champêtre, Néflier..)

MASSIFS DE FLEURS

Penser aux plantes « vivaces » et aux « rosiers paysagers » pour limiter l'arrachage annuel des plantes

PELOUSE ET PRAIRIE

Il existe des mélanges d'espèces *résistantes au piétinement et à pousse lente* (nouvelles variétés de Ray-grass anglais et de Fétuques élevées). Et pourquoi ne pas transformer une partie de votre jardin en prairie naturelle ?

SE DÉBARASSER DES HERBES INDESIRABLES SANS POLLUER

L'arrachage constitue la meilleure méthode pour les jeunes pousses et les jeunes plantes peu enracinées.

Informations complémentaires :

- www.jardiner-autrement.fr

- www.enanjoujereduismesdechets.fr; rubrique « près de chez moi »

Il y a la terre, l'eau et le feu...

L'eau, source de vie, préservons la !

L'arrêté préfectoral du 12 octobre 2010 interdit le déversement de produits phytopharmaceutiques sur l'ensemble du réseau hydrographique ; dans les fossés, collecteurs et bassins de rétention d'eaux pluviales ; à moins d'un mètre des autres points d'eau (source, mare), puits et forages ; dans les caniveaux, avaloirs et bouches d'égout.

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 a introduit l'obligation pour tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique de déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

Attention au feu !

Par arrêté préfectoral du 23 février 2013, le brûlage à l'air libre ou dans des incinérateurs individuels de tous les déchets verts issus des parcs, jardins et espaces verts, par les particuliers, entreprises et collectivités locales est interdit. **Toutefois, des dérogations existent.**

Pour les particuliers, le brûlage à l'air libre des déchets secs issus d'une production personnelle est toléré **s'il ne cause pas de nuisance directe au voisinage** :

- entre 11h et 15h30 les mois de décembre, janvier, février
- entre 10h et 16h les autres mois.

La randonnée pédestre organisée par l'association « les bons enfants » a eu lieu le jeudi 8 mai

Malgré un temps maussade, la traditionnelle randonnée en forêt a réuni



76 personnes pour un parcours de 8 ou 16 km ou simplement le plaisir de partager un moment de détente et de bonne humeur autour d'un repas. Merci à tous les participants pour cet agréable moment.



La commémoration du 8 mai 1945



Quand les enfants perpétuent la tradition

La fête des voisins organisée par la municipalité s'est déroulée le samedi 30 mai

Cette animation a fédéré une cinquantaine d'Ignémontain(e)s. Au programme, tournoi amical de pétanque, apéritif et pique-nique dans une ambiance conviviale. La coupe a été remportée par la paire **LEBOUC Yannick/QUESNE Anthony**.



Culture du corps et de l'esprit – Zoom sur 2 services de proximité

Créée en 1988, *l'association sportive de gymnastique* comporte aujourd'hui 18 adhérents. Son bureau est composé de Mmes Sylvaine MONTRIEUX, présidente, Christine ROMANIER, secrétaire et Carline TOULIER, trésorière, qui œuvrent pour sa pérennité et proposent des soirées festives : galette, raclette, pot de fin de saison...

Mme Marie-Françoise MARQ (titulaire d'un brevet d'état des métiers de la forme) vous accueille tous les mercredis de 20h30 à 21h30 pour des cours de gymnastique ouverts à tout public (femmes, hommes et jeunes).



L'association souhaite vivement l'arrivée de nouveaux adhérents. Adhésion : 65 €.

Contact : Mme MONTRIEUX au 02 41 32 50 88



Le Point Lecture, en réseau avec les 4 autres bibliothèques de la communauté de communes permet aux Ignémontain(e)s de disposer, **chaque mardi de 17h à 18h30**, d'une collection de plus de **1150** ouvrages divertissants destinés tant aux adultes qu'aux enfants et adolescents (romans, bandes dessinées, documentaires pratiques...).

Les acquisitions sont décidées en fonction de l'actualité éditoriale et des demandes des lecteurs selon leur sensibilité, afin de leur offrir une documentation variée, pertinente et de qualité.

L'équipe qui anime cette bibliothèque est constituée d'une bibliothécaire et de 3 bénévoles. Chacune, soucieuse de promouvoir le plaisir de la lecture, met dans son implication au sein de la bibliothèque son expérience mais aussi un savoir-faire acquis lors de formations dispensées par le Bibliopôle d'Angers (bibliothèque départementale).

Cotisation annuelle : 5,5 € (gratuit – de 18 ans).

Contact : Mme BOUVIER au 06 89 98 82 12

Le saviez-vous

Véritable emblème local, on ne retrouve en France qu'exceptionnellement le jeu de **la boule de fort** en région Lilloise, c'est dire... !

On prête diverses versions quant aux origines de la forme incurvée de la piste de jeu.

Connaissez-vous la plus plausible ?

Ce serait celle de prisonniers espagnols qui, enrôlés pour renforcer les levées de la Loire entre 1715 et 1719, auraient joué dans les fossés ou chemins creux avec des anciens roulements de moulins à vents. Version qui expliquerait également le côté fort et faible de la boule.

On comptait en 1859 à Montigné deux terrains de boule de fort : un quasiment à la même place que la salle actuelle (la buvette était en face, sur la place), l'autre tout près, chez Mme Champion. Une pour les rouges, une pour les bleus, les discussions politiques étant interdites dans les enceintes, chaque clan politique avait construit sa salle.

La deuxième salle, après avoir été transformée en forge, fut détériorée par un incendie en 2001 puis démolie. La salle actuelle date de 1985. Elle a été refaite à neuf, la première tombant en ruine.

On compte aujourd'hui 47 adhérents, tous des adultes. L'association « les bons enfants » souffre du manque de jeunes recrues.

Montigné accueille les 11 & 12 juillet prochains la finale du challenge junior et n'a malheureusement aucun concurrent Ignémontain en lice.

Avis aux amateurs ! Les membres de l'association, présidée par M. DAVID, proposent d'organiser des après-midi initiations/découvertes afin d'assurer la relève et pérenniser notre patrimoine/héritage local.



A noter sur vos agendas à Montigné-lès-Rairies



📅 **Samedi 11 et dimanche 12 juillet 2015**

Finale du Challenge junior de boule de fort

📅 **Dimanche 12 juillet 2015**

Rallye vélo

📅 **Dimanche 6 septembre 2015**

Randonnée du Louis d'Or

📅 **Samedi 12 septembre 2015**

Comice agricole

📅 **Samedi 17 octobre 2015**

Vide grenier puériculture à la salle des fêtes

📅 **Dimanche 15 novembre 2015**

Repas des aînés le midi à la salle des fêtes

Solution des mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	D	A	U	M	E	R	A	Y		M
2	U	N		O	R		I	S	E	O
3	R	A	I	R	I	E	S		R	N
4	T		D	A	N	G	E	R		T
5	A	M	E	N	E	E	S		M	I
6	L	I	E	N		R		T	A	G
7		N		E	T	I	E	R		N
8	S	E	N	S	U	E	L		R	E
9	A		O		T		S	O		U
10	C	O	M	M	U	N	A	U	T	E

La piscine intercommunale d'été

Pour la saison estivale, la piscine intercommunale sera ouverte au public du **samedi 4 juillet au dimanche 30 août 2015**.



Horaires :

- du mardi au vendredi : 14h30 – 19h15
- week-ends et jours fériés : 10h30 – 12h30 et 14h30 – 19h15

Tarifs :

- Enfant (3-16 ans) : 1,80 €
- carte enfant : 10 entrées, 13 €, 20 entrées, 20 €
- adulte : 2,80 €
- carte adulte : 10 entrées : 25 €

Plus de renseignements (cours de natation, réglementation...) :

tourisme-piscine@cc-lesportesdelanjou.fr

Communauté de communes les Portes de l'Anjou : 02 41 76 19 03

Piscine intercommunale d'été : 02 41 76 31 01